

En pratique : comment s'inscrire en seconde ?

La sectorisation reste la règle: tout élève est affecté dans son lycée de secteur. Le secteur du lycée Pierre de Fermat correspond stricto sensu à celui des collèges Pierre de Fermat et Ponts Jumeaux.

Des enseignements d'exploration (EE) contingentés et déssectorisés sont ouverts également à des élèves extérieurs au secteur du lycée (LV3 portugais, hébreu et arabe). Le nombre de places disponibles est limité (décision académique), l'affectation est donc sélective via AFFELNET. Si l'un de ces enseignements est demandé, il est nécessaire de demander également un enseignement non contingenté par sécurité.

Les enseignements d'exploration particuliers (EFE, ISN) sont des variantes d'enseignements d'exploration qui ne sont pas proposés par la procédure académique d'affectation. Ils ne seront proposés qu'à des élèves ayant intégré l'établissement selon la procédure officielle avec un enseignement d'exploration **non contingenté**. Cette proposition leur sera faite lors de l'inscription administrative début juillet et sera validée ou non en fonction des places disponibles.

La section ESABAC relève d'une procédure sélective et contingentée : les collèges doivent faire parvenir au lycée les dossiers de candidature.

La demande d'affectation en lycée et/ou de dérogation est à faire dans le collège d'origine. Vous pourrez formuler plusieurs vœux. Il est conseillé de les diversifier pour éviter une éventuelle affectation d'office dans un enseignement d'exploration ou un établissement non souhaité. Une fois l'affectation prononcée en fin d'année (fin juin) par l'Inspecteur d'académie, les parents seront invités à venir au lycée pour y effectuer l'inscription administrative de son enfant

Toute démarche particulière hors de cette procédure est réellement inutile.

Plus d'informations ? Un conseil ? Un renseignement ?

Consultez d'abord l'ENT <http://fermat.entmip.fr/> où vous trouverez de nombreux renseignements.

Vous pouvez également nous contacter :

de préférence par mël : contact.lycee.fermat@ac-toulouse.fr

ou encore par téléphone : 05 62 15 42 15.

Avertissement: les renseignements donnés dans cette plaquette le sont à titre indicatif, sous réserve des autorisations administratives d'ouvertures éventuelles, des places disponibles, d'un nombre suffisant d'inscrits pour ouvrir les différents enseignements et de leur compatibilité à l'emploi du temps. Les renseignements donnés sont à jour au 15 janvier 2016

Lycée
Fermat
Toulouse

lycée d'enseignement
général
Pierre de Fermat
Haute-Garonne
académie
Toulouse

Réussir ma seconde à Fermat

Rentrée de septembre 2016



UN ÉLÈVE : UN PROJET ...

Plus que bicentenaire, le lycée Pierre de Fermat accueille près de 2000 élèves lycéens et étudiants de Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles en plein cœur de Toulouse.

Etre lycéen c'est apprendre à être autonome dans ses apprentissages et dans ses choix.

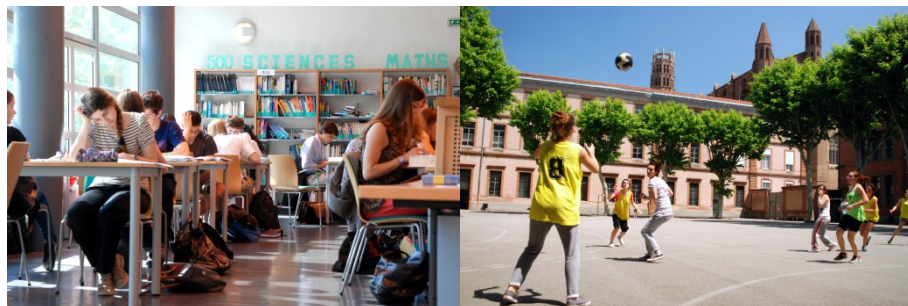
Le travail personnel, la motivation et l'engagement sont les clefs principales d'une scolarité réussie.

Une scolarité réussie c'est également une orientation choisie par l'élève, en lien avec le projet post-bac de l'élève et ses résultats scolaires.

Entrer en seconde c'est donc commencer à réfléchir à son projet d'orientation, le construire de façon à choisir la filière la mieux adaptée à son profil en fin de seconde pour ensuite affiner son projet post-bac en classe de 1^{ère} et de terminale.

Pour se faire les élèves sont accompagnés tout au long de leur scolarité au lycée. Les professeurs et le conseiller d'orientation aideront l'élève à construire son projet. Les enseignants et l'équipe de direction du lycée sont également à son écoute. N'hésitez pas à les interroger.

Au moment d'aborder les années lycées, il convient que chaque lycéen se souvienne qu'il est maître de son destin.



La classe de seconde : les matières, les horaires

ENSEIGNEMENTS COMMUNS		
Français	4	
Histoire - Géographie	3	
Enseignement moral et civique	0.5	
Deux langues vivantes ★		
Mathématiques	4	
Physique - Chimie	3	
Sciences de la vie et de la terre	1,5	
E.P.S.	2	
Accompagnement personnalisé ★ ★	2	

★ **Langues vivantes 1 et 2** : horaire globalisé pour travailler les deux langues étudiées au collège dans des groupes à effectifs réduits. Les choix possibles sont anglais et allemand, anglais et espagnol, anglais et italien ou anglais et arabe, sans distinction entre LV1 et LV2.

★ ★ **Accompagnement personnalisé** : 2 heures hebdomadaires en moyenne sur l'année consacrées à des activités de soutien, d'approfondissement, d'information et d'orientation, etc. en groupes de taille adaptée aux diverses activités.

Il faut choisir deux enseignements d'exploration (EE) en respectant les règles suivantes :

ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION (EE)		A	B
Sciences économiques et sociales	1,5		
Langue vivante 3 (arabe, hébreu, italien, portugais)			3
Latin ou Grec ancien			3
Littérature et Société (LS)	1,5		
Enseignement du fait européen (EFE)			3
Initiation aux sciences de l'ingénieur (SI)	1,5		
Méthodes et Pratiques Scientifiques (MPS)	1,5		
Informatique et Création numérique (ICN)	1,5		

Un enseignement de type 1 (A) : le lycée Fermat ne propose que "Sciences économiques et sociales"

Et un enseignement de type 2 (B) : le deuxième enseignement est à choisir parmi les suivants : langue vivante 3, langue ancienne (latin ou grec), littérature et société (LS), méthodes et pratiques scientifiques (MPS) et sciences de l'ingénieur (SI). Ce sont ces EE qui apparaîtront dans la procédure d'affectation AFFELNET. Voir ci-dessous pour les EE contingentés et les EE spécifiques au lycée Fermat EFE et ISN.

1 OPTION FACULTATIVE AU CHOIX

Latin ou Grec ancien	3	
----------------------	---	--

Une langue ancienne peut être choisie en sus comme option facultative (sous réserve de places disponibles et de compatibilité avec l'emploi du temps).

Il n'y a pas d'enseignement d'exploration obligatoire pour rentrer dans telle ou telle série de première. Le choix des deux enseignements d'exploration doit donc se faire, en toute liberté, en fonction de l'envie de chacun. Toutefois en fonction du nombre de demandes, une sélection pourra être faite par le lycée.

Les langues vivantes et les sections européennes

SECTIONS EUROPÉENNES et DISCIPLINES NON LINGUISTIQUES : les élèves ayant débuté au collège une section européenne **ALLEMAND** ou **ITALIEN** peuvent la poursuivre dans la mesure des places disponibles. Ils bénéficieront d'un enseignement de 1h ou 2h d'Histoire-géographie dans la langue de la section. Ils pourront également continuer en section de langue orientale **ARABE** en LV2 (accès sur dossier) ou encore en section **ESABAC**, section franco-italienne permettant l'obtention des baccalauréats des deux pays (accès sur dossier).